



ALERTE SOCIALE !!!



Après les lois Macron et Rebsamen, le gouvernement reste déterminé à détruire le code du travail.

Grève et manifestations contre la « loi travail » Mercredi 9 mars dès 11h place du 1er Mai à Clermont Pour rejoindre la manifestation Place Delille à 13h

Sous la pression naissante, l'examen de ce projet de loi a déjà été repoussé.
Il n'est ni amendable ni négociable car il rend caduque
la protection du code du travail.

Exigeons le retrait de la loi El Khomri, sinon :

- une entreprise pourra faire un plan social sans avoir de difficultés économiques ;
- une entreprise pourra, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail ;
- les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine ;
- les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures pourront être fractionnées ;
- le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, sera étendu ;
- il suffira d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées ;
- après un accord, un salarié qui refusera un changement dans son contrat de travail pourra être licencié ;
- par simple accord on pourra passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

Cette loi attaque aussi la médecine du travail, l'inspection du travail, les congés pour décès d'un proche, le temps de repos des astreintes, les indemnités prud'homales, le temps partiel, etc.

Signez la pétition pour le retrait de la loi de destruction du code du travail :

www.loitavail.lol

Le Gouvernement et le MEDEF jouent avec les mots !

Comme avec la loi Rebsamen, le but de la loi El Khomri n'est pas de « simplifier, négocier, et sécuriser » mais bien de simplifier, dégrader et affaiblir les droits des salariés. C'est une loi du MEDEF, pour le MEDEF.

Comme si rendre plus simples les licenciements favorisait l'emploi !

Il est hors de question de laisser amoindrir le code du travail.

C' est un « socle de garanties républicaines », visant à protéger les salarié-e-s.

Le code du travail n'a été alourdi que par les dérogations successives exigées par le patronat.

La CGT exige : le retrait total de la loi El Khomri et de toutes les dernières lois qui détruisent le code du travail, notamment les lois Macron et Rebsamen.

Mobilisons-nous !

08
MARS

→ Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

09
MARS

→ **Grève et manifestation contre la "Loi Travail"**

10
MARS

→ Manifestation des retraité-e-s

22
MARS

→ Grève dans les fonctions publiques

30
MARS

→ Mobilisation contre la criminalisation de l'action syndicale à Riom

31
MARS

→ Grève et manifestation interprofessionnelle

La CGT appelle les salarié-e-s à s'organiser sur leurs lieux de travail, à se mettre en grève et rejoindre les manifestations, pour imposer un rapport de forces favorable à l'arrêt de toutes ces lois régressives.



Je souhaite prendre contact avec la CGT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Entreprise : Téléphone :

Email :

UD CGT 63, Maison du peuple, place de la liberté, 63000 Clermont-Ferrand. Tel : 04 26 07 78 60 / fax : 04 73 31 87 82 Mail : contact@cgt63.fr Site web : www.cgt63.fr

IPNS Ne pas jeter
sur la voie publique

